

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 02 FEVRIER 2026**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-six le deux février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, GUINDT Philippe, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : DEBAILLEUL Delphine donne pouvoir à M. IMMER Alain ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 985 AGESTRA - Avenant à la convention n°45978

**Considérant** le courrier du 05 janvier 2026 de AGESTRA, Association pour la Santé au Travail à laquelle nous adhérons pour les agents de la commune, ce courrier nous soumettant un avenant tarifaire à la convention N° 45978 pour le suivi individuel de nos agents ; fixant la cotisation forfaitaire annuelle 2026 à 95,00€ H.T. par agent et l'indemnité compensatoire d'absence à 50,00€ H.T.

**Considérant** que la cotisation annuelle pour 2025 s'élevait à 90,00€ H.T. et l'indemnité compensatoire d'absence à 50,00€ H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et pouvoir **autorise** :

- Monsieur le Maire à signer l'avenant daté du 05 janvier 2026 de la convention N° 45978 avec Agestra relative au suivi individuel concernant la santé au travail des agents de la commune, précisant que la cotisation annuelle pour 2026 est fixée à 95,00€ H.T. par agent et que l'indemnité compensatoire d'absence reste inchangée à 50,00€ H.T.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 février 2026

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17 février 2026

Le Maire,

